L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

aux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 21 OCTOBRE 1882.

SPECTACLES BALS, &c

Académie de Musique DE BIDWELL.

DIMANCHE, 22 OCTOBRE. Pour une semaine, Matinées habituelles.

Engagement des plus grands comiques du monde!

SALSBURY'S TROUBADOURS,

Comprenant les Favoris de l'Univers,

NELLIE McHENRY. N. SALSBURY.

Dans la dernière nouveauté à succès en 3 actes, de Bronson Howard, intitulée:

GREEN ROOM FUN.

Voyez le Church Choir Ballet, The War Whoop, la représentation la plus comique du monde.

Dimanche, 29 octobre, pour une semaine, le fameux jeune acteur américain, JAMES O'NIEL, dans son nouveau drame intitulé AN AMERICAN KING. 21oct—

THEATRE ST-CHARLES DE BIDWELL.

L'événement de la saison.

Commençant DIMANCHE, 22 OCTOBRE, une semaine.

Matinées Mercredi et Samedi.

Début à la Nouvelle-Orléans de

LAMB AND SHANNON

DANS

MONEY BAGS,

Une comédie en quatre actes, par M. J. W. Shannon, auteur de Champagne and Oysters, Bouquets and Bombshells, Golden Game, etc.

Avec une forte troupe de comédie.

Dimanche, 29 octobre, une semaine, une comédie musicale, Fun in a Boarding School, avec M. John E. Ince et une troupe choisie.

21 oct—

Académie de Musique DE BIDWELL.

Pour une semaine, commençant Dimanche, 15 octobre—Matinées habituelles.

E GRAND SUCCÈS DE LA PRÉSENTE SAISON.

Engagement du grand Comédien Américain, C. B. BISHOP,

Dans la Comédie mélodramatique, en cinq actes, intitulée

STRICTLY BUSINESS,

par Archibald C. Hunter, sous la direction de FRANK W. PAUL.

Dimanche, 22 octobre—Les plus grands comiques du monde, SALSBURY TROUBADOURS, dans la dernière nouveauté en 3 actes à succès de Bronson Howard, intitulée GREEN-ROOM FUN. 14oct—

Théâtre St-Charles de Bidwell.

GRANDE OUVERTURE

Pour la Saison 1882 et '83—Une semaine, commençant

DIMANCHE soir, 15 OCTOBRE.

Matinées usuelles.

JOSEPH F. WHEELOCK,

Assisté par une excellente troupe, dans l'Idille Romantique de John Habberton.

JOE TATCHER'S REVENGE.

Dimanche, 23 Octobre—La nouvelle pièce de J. W. Shannon—MONEY BAGS. 14 oct—

Grand Assaut D'Armes

Au Fleuret et Sabre—Exercice à la Baïonnette

Au bénéfice de l'EGLISE STE MARIE, de Carrollton

Sérieusement endommagée par le cyclone du 18 avril 1882.

SALLE GUNEWALD.

JEUDI 26 Octobre 1882, à 8 heures P. M.

BILLETS .... 50 Cents.

COMITÉ D'ORGANISATION.

Mr. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général de France, Président,

MM. Armand Pilié, Jos. Lombard, E. Overbeck. Iv. de Lebel-Maby, Trésorier.

Deux prix de valeur seront offerts aux meilleurs tireurs. Tables de rafraîchissements, tenues par quelques dames de la ville et de Carrollton.

15 oct—10 f.

JARDIN DE WENGER,

Nos 11 et 13 rue Bourbon

TOUS LES SOIRS,

Grand Concert, exécuté par le célèbre Orchestre de Dames Viennoises,

Sous la direction de Mme Tampier.

Programme nouveau chaque soir. Matinée le Dimanche.

Quatre chambres somptueusement meublées pour les dames, ayant les entrées séparées, et sont arrangées pour l'agrément des dames visiteuses.

Les personnes tapageuses ou de caractère suspect ne seront pas reçues dans l'établissement.

Les meilleurs vins, liqueurs et bières et un lunch froid seront servis à toute heure.

21sept—6m

WEST END.

Les trains partiront comme suit jusqu'à nouvel ordre:

DE LA VILLE—Toutes les heures de 7 h. A. M. à 9 h. P. M.

DU WEST END—Toutes les heures de 8 h. A. M. à 10 h. P. M.

28sept—1 P. F. WINTZ, Surintendant.

INSTITUTIONS.

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'Institut. 17 oct—

Institut Markey & Picard.

A l'angle des rues Esplanade et Tonti, N. O.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Le 4 septembre aura lieu l'ouverture des classes de cette institution si favorablement connue. Les études comprennent toutes les branches formant une éducation complète. L'enseignement des arts d'agrément est confié à des professeurs éminents.

Pour plus amples informations s'adresser à l'Institut. 27 août—3m D M J

Columbian Institute,

198 RUE ESPLANADE.

ECOLE de jour et Pensionnat pour jeunes filles; kindergarten pour petits enfants, garçons et filles. La réouverture de la session a eu lieu le LUNDI, 4 septembre 1882.

MLLE H. FITZGERALD, Directrice.

19sept—6m

MEDECINS.

Changement de domicile.

LE Dr CASTELLANOS a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général qu'il a transféré son domicile au No 185 rue Julia, entre St. Charles et Carondelet.

Consultations comme par le passé, de 9 à 10 A. M., au coin des rues Remparts et Dumaine, et de 3 à 4 P. M., au coin des rues Commune et Baronne. [Bâtisse de la compagnie du Gaz.]

10 oct—1m DMaJ

DR. CHS. LANAUX, DENTISTE,

A transporté son cabinet du No. 86 de la rue Royale, Chez WASHBURN, le Photographe, Coin Canal et Passage de la Bourse,

7 oct—1m Nouvelle-Orléans, Lne.

Les personnes qui désireraient —disposer de— MEUBLES,

vieux ou antiques, ou de bureaux, peuvent le faire avec le plus grand avantage, en s'adressant par la Boîte 2599 de la poste de la Nlle-Orléans.

6oct—

JUNIUS HART,

191 Rue du Canal.

LOTERIE GRATUITE D'UN PIANO "Miller", d'un Piano Grovesteen & Fuller, d'un Orgue de salon, d'un Violon, d'une Boîte à Musique et d'une Guitare. Il sera donné gratuitement un billet de cette loterie à toute personne achetant pour une piastre de musique en feuilles. Demandez à voir la liste des morceaux anciens et nouveaux en vente. 19 mars—1 an

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St-Louis et Conti.

Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur

Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues.

Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.

N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable. Accords et réparations promptement garantis.

J'offre le plus haut prix du marché aux personnes de la ville et de la campagne qui désireraient disposer de leurs Pianos. 17sept—

Restaurant de la Louisiane,

No 113, RUE DOUANE.

REOUVERTURE.

NOUS avons le plaisir d'annoncer à nos clients ainsi qu'au public, en général, que nous avons réparé, meublé et garni considérablement notre restaurant, et que nous en ferons la réouverture aujourd'hui même, 30 septembre.

M. ET MME BEZAUDON.

M. Bezaudon, chef très habile, s'occupe de la cuisine. Mme Bezaudon dirige le service dans le [illegible]. 30sept—1m

---

LE MEILLEUR REMÈDE POUR Les Maladies de la Gorge et du Poumon.

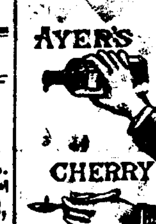

PECTORAL.

Dans les maladies des organes pulmonaires un remède sûr et digne de confiance est d'un prix inestimable. Le AYER'S CHERRY PECTORAL est un remède efficace, et nul autre ne mérite si éminemment la confiance du public. C'est une combinaison scientifique des principes médicinaux et des vertus curatives des meilleures drogues, chimiquement combinées, pour assurer la plus grande efficacité possible et l'uniformité des résultats. Cette préparation frappe à la racine toutes les maladies pulmonaires, procurant un soulagement prompt et certain, et convient aux malades de tout âge et de tout sexe. Etant très agréable au goût, les plus jeunes enfants le prennent sans difficulté. Dans le traitement des toux, des rhumes, des maux de gorge, bronchites, influenzas, des maux de gorge des prédicateurs et orateurs, de l'asthme, du croup et du catharre, les effets du AYER'S CHERRY PECTORAL sont magiques, et une foule de gens sont annuellement préservés de maladies sérieuses par l'usage opportun et exact de ce remède. Chaque famille devrait en avoir toujours sous la main pour les cas d'attaques soudaines. Pour la coqueluche et la consomption il n'y a pas de remède aussi efficace, aussi adoucissant et aussi salutaire.

Le bas prix de certains remèdes ou de certains sirops faits d'ingrédients à bon marché et sans efficacité, décide parfois les malades à en faire usage; ne possédant aucune vertu curative, ces préparations peuvent procurer un soulagement passager, mais ne guérissent pas. Les maladies de la gorge et des poumons exigent un traitement actif; il est dangereux de s'arrêter à des remèdes anodins et à bon marché, parce que la maladie marche rapidement et devient bientôt incurable. Employez le CHERRY PECTORAL DE AYER, et vous en obtiendrez les meilleurs résultats. C'est une préparation acceptée des médecins, dont la puissance curative est incontestable et qui ne coûte pas plus que ne l'exigent les soins qu'exige sa fabrication et les ingrédients qui y entrent. D'éminents médecins, connaissant la composition de ce remède, le recommandent à leurs clients. Une épreuve d'un demi-siècle a démontré le pouvoir certain et absolu de ce Pectoral dans les affections pulmonaires que peut encore atteindre la science humaine.

PRÉPARÉ PAR LE Dr J. C. AYER & Cie., Chimistes pratiques et analytiques, LOWELL, Mass.

Vendu chez tous les droguistes partout. 6 mai—

TAPIS. B. & W. Croner,

Prennent plaisir à annoncer l'ouverture d'un assortiment vaste et choisi de

TAPIS NOUVEAUX

Comprenant des tapis de velours, Bruxelles, Trois plis, Ingrain, etc.,

TOILES CIRÉES pour parquets. STORES de fenêtres, RIDEAUX de dentelle. NATTES et RUGS Smyrne, Moquet et Bruxelles.

Vaste assortiment; genres nouveaux.

NATTES DE CHINE.

Ils ont aussi déballé une variété choisie de Marchandises nouvelles pour l'Automne.

Ils les signalent à l'attention du public.

141 rue du Canal, coin Bourbon.

N. B.—Des échantillons sont envoyés à tous les points, sur application. 1er sept—3m

Aux Planteurs Sucriers.

Economisez du combustible, en faisant usage du

Albany Steam Trap.

C'est un appareil qui renvoie la vapeur condensée des serpentins aux bouilloires, sans qu'il soit besoin de pompe à cet effet.

A vendre par JAS. D. EDWARDS.

22, 24, 26 et 28 rue Front,

29 juil—3m Nouvelle-Orléans.

Aux Fabricants de sucre de canne et de sorgho, aux Brasseurs, etc.,

BISULFITE DE CHAUX DE 1851-BONNABEL-1882

Trente et une années de succès ininterrompus constituant la meilleure preuve de la supériorité de notre Bisulfite sur tous les agents antiseptiques ou décolorants, et sur tout agent de défécation quelconque qui ait jamais été employé pour traiter le jus de canne. Tous les sucreries du Nord et de l'Ouest s'en servent également. Des circulaires et des instructions sont envoyées à tous ceux qui en font la demande à H. BONNABEL,

3 oct—2m 37 North Peters street.

ELKIN & CIE,

100..RUE DU CANAL..100

Viennent de recevoir par les derniers arrivages de Chine—

800 ROULEAUX DE NATTES

Blanches, à Carreaux et de Fantaisie en Dessins nouveaux et de qualités diverses qu'ils offrent aux plus bas prix du marché.

RIDEAUX EN DENTELLE.

Une grande variété en nouveaux genres de Dentelle Antique, Cluny et de Nottingham.

STORES POUR FENÊTRES.

A dessins transparents et en Hollands, Blancs, Cramoisis et écrus.

Grande variété de franges nouvelles.

Nattes de Cocoa et de Navier, Grande Variété de TAPIS aux plus bas prix.

TOILES CIRÉES et Linoleum pour Planchers

11mars—

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés —EN— NATTES DE CHINE,

A. Brousseau's Son

17.....RUE DE CHARTRES.....

TAPIS

Le plus grand stock au Sud.

Prix qui conviendront à tout le monde.

8juin—1an

Association de Mariage —DU— CROISSANT

123 RUE GRAVIER.—Pas d'assessement pour six mois. Venez au bureau de l'Association pour de plus amples renseignements. Des certificats de $1200, $2000 et $3000 sont émis, payables, à l'époque du mariage.

25 juil—1 an

Charbon de Pittsburg.

CHAS. GAULON, bureaux 35 Vieux Bassin près Tremé, et à l'encoignure Champs Elysées et Chartres.

Vend le charbon aux prix suivants:

Délivré par 500 barils à 40 c. par baril.
Délivré par 50 barils à 42 1/2 par baril.
Délivré par 10 barils à 45 c. par baril.

L'on prend les ordres pour toute la saison au même prix. 1oct—2m—DMaJ

2e ET 3e DISTRICT

Un Nouvel Entrepôt de Charbon.

NOUS avons ouvert, pour l'agrément des citoyens du 2e et du 3e District, un nouvel entrepôt de Charbon au vieux dépôt du Chemin de Fer Pontchartrain, au coin des rues Champs-Elysées et Victoire.

Un commis parlant le français est attaché au bureau, avec un stock complet de

CHARBON DE L'ALABAMA

provenant directement des mines.

Nouvelles Balances pour Charbon et nouvelles charrettes.

Essayez le Charbon de Monticello ou de Helena pour vos maisons ou vos bureaux, et le Charbon de Pratt pour les machines à vapeur, et vous ne vous servirez jamais plus du Charbon de Pittsburg.

A. C. DANNER & CIE.

Agents pour le Charbon de l'Alabama.

1er oct—sm9iv.

Mme LEONIE GEORGE, Modiste en Robes,

Ex-première de MARIA FERRY et ex-gérante de D. H. HOLMES,

293......Rue Royale......293

Entre Dumaine et St-Philippe.

7oct—1m

Avis d'Election.

BUREAU DU SHERIF, Paroisse [illegible] Nlle-Orléans, 7 [illegible]

EN VERTU de deux [illegible] par Son Excellence S. D. McENERY, Gouverneur [illegible], et portant la date [illegible] annonçant qu'une élection [illegible] Nouvelle-Orléans, le [illegible] premier lundi de novembre [illegible] le 7 NOVEMBRE 1882, [illegible] 6 heures de l'après-midi [illegible]

I. D'élire conformément à une loi intitulée "Acte pour incorporer la ville de la Nouvelle-Orléans; pourvoir au gouvernement et à l'administration des affaires de la dite ville, et pour abroger toute loi incompatible avec la présente," approuvée le 23 juin 1882,

Un Maire, un Trésorier, un Contrôleur, un Commissaire des Travaux Publics, un Commissaire de Police et des Edifices Publics, et quatre Recorders, dont un pour chaque Cour de recorder de la ville de la Nouvelle-Orléans, lesquels seront élus, devant être désignés par les électeurs légitimes de la dite ville de la Nouvelle-Orléans;

Trente Conseillers (Councilmen) pour la dite ville de la Nouvelle-Orléans, devant être désignés par les électeurs légitimes des districts représentatifs et municipaux ci-après indiqués.

II. D'élire deux Représentants de l'Etat de la Louisiane pour le premier et le second district congressionnel respectivement (composés des différents wards de la ville de la Nouvelle-Orléans ci-après énumérés), pour servir pendant deux ans au 48e Congrès des Etats-Unis d'Amérique.

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu conformément à la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877, de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, et à la loi No 101 de la session régulière de 1882, de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, MARDI, LE SEPTIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1882,

de six heures du matin à six heures de l'après-midi, ce jour-là étant le premier mardi après le premier lundi de novembre 1882), dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans et toute la paroisse d'Orléans, aux bureaux d'élection que désignera le gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but de voter pour les fonctionnaires ci-après dénommés, comme il est ordonné dans les deux proclamations ci-dessus mentionnées, savoir:

I. Conformément à la dite loi intitulée "Loi pour incorporer la ville de la Nouvelle-Orléans, pourvoir à son gouvernement et à l'administration de ses affaires, et pour abroger toute loi incompatible avec la présente," approuvée le 23 juin 1882,

Un Maire, un Trésorier, un Contrôleur, un Commissaire des Travaux publics, un Commissaire de Police et des Edifices publics, et quatre recorders, dont un pour chaque cour de recorder de la ville de la Nouvelle-Orléans, devant être désignés par les électeurs légitimes de la dite ville de la Nouvelle-Orléans;

Trente Conseillers [Councilmen] pour la dite ville de la Nouvelle-Orléans, devant être désignés par les électeurs légitimes des districts représentatifs et municipaux, savoir:

Le Premier District Représentatif, Premier Ward, borné comme suit: Du fleuve Mississippi le long du centre de la rue Thalia jusqu'à l'intersection du canal Claiborne, de là le long du centre du canal Claiborne au centre de Felicity Road jusqu'au fleuve Mississippi, de là le long du Mississippi jusqu'au point de départ, élira un membre du Conseil.

Le Second District Représentatif, Second Ward, borné comme suit: Du fleuve Mississippi le long du centre de la rue Julie jusqu'au Nouveau Canal, de là le long du centre du Nouveau Canal jusqu'à Carrollton Avenue, de là le long du centre de Carrollton Avenue jusqu'au centre du Canal Melpomène, de là le long du centre du Canal Melpomène jusqu'au centre du canal Claiborne, de là le long du centre du canal Claiborne jusqu'au centre de la rue Thalia, de là le long du centre de la rue Thalia jusqu'au fleuve Mississippi, de là le long du fleuve Mississippi jusqu'au point de départ, élira deux membres du Conseil.

Le Troisième District Représentatif, Troisième Ward, borné comme suit: Du fleuve Mississippi le long du centre de la rue du Canal jusqu'au vieux Chemin de la Métairie, de là le long du centre du vieux Chemin de la Métairie jusqu'au centre du Nouveau Canal, de là le long du centre du Nouveau Canal jusqu'au centre de la rue des Remparts, de là le long du centre de la rue des Remparts jusqu'au centre de la rue Julie, de là le long du centre de la rue Julie jusqu'au fleuve Mississippi, de là le long du fleuve Mississippi jusqu'au point de départ, élira trois membres du Conseil.

Le Quatrième District Représentatif, Quatrième Ward, borné comme suit: Du fleuve Mississippi le long du centre de la rue du Canal jusqu'au vieux Chemin de la Métairie, de là le long du centre du vieux Chemin de la Métairie jusqu'au Nouveau Canal, de là le long du centre du Nouveau Canal jusqu'au lac Pontchartrain, de là le long du lac Pontchartrain jusqu'au centre du Canal d'Orléans jusqu'au vieux Chemin de la Métairie, de là le long du centre du vieux Chemin de la Métairie jusqu'à la rue St-Louis, de là le long du centre de la rue St-Louis jusqu'au fleuve Mississippi, de là jusqu'au point de départ, élira un membre du Conseil.

Cinquième District Représentatif, Cinquième Ward, borné comme suit: Du fleuve Mississippi le long du centre de la rue St-Louis au vieux Chemin de la Métairie, de là le long du centre du vieux Chemin de la Métairie au centre du Canal d'Orléans, de là le long du centre du dit Canal au Canal Pontchartrain, de là le long de la rive du Lac au Bayou St-Jean, de là le long du centre du Bayou St-Jean à la rue St-Philippe, de là le long du centre de la rue St-Philippe au fleuve Mississippi, de là au point de départ, élira deux membres du Conseil.

Sixième District Représentatif, Sixième Ward, borné comme suit: Du fleuve Mississippi le long du centre de la rue St-Philippe au Bayou St-Jean, de là le long du centre du Bayou St Jean à la rue Esplanade, de là le long du centre de la rue Esplanade au fleuve Mississippi, de là au point de départ élira un membre du Conseil.

Septième District Représentatif, Septième Ward, borné comme suit: Du fleuve Mississippi le long du centre de la rue Esplanade au Bayou St-Jean, de là le long du centre du Bayou St-Jean et le raccourci au Lac Pontchartrain, de là le long du Lac Pontchartrain à la rue des Champs-Elysées, de là le long du centre de la rue Champs Elysées au point de départ, élira deux membres du Conseil.

Huitième District Représentatif, Huitième Ward, borné comme suit: Du fleuve Mississippi le long du centre de la rue Champs Elysées au Lac Pontchartrain, de là le long du Lac Pontchartrain à l'Avenue du Peuple, de là le long de l'Avenue du Peuple à l'Avenue Lafayette, de là le long du centre de l'Avenue Lafayette au fleuve Mississippi, de là le long du fleuve Mississippi au point de départ, élira un membre du Conseil.

Le Neuvième District Représentatif, Neuvième Ward, borné comme suit: Du fleuve Mississippi le long du centre de l'Avenue Lafayette au centre de l'Avenue du Peuple, de là le long du centre de l'Avenue du Peuple au Lac Pontchartrain, de là le long du lac Pontchartrain aux Rigolets, de là le long des Rigolets au Lac Borgne, de là le long du lac Borgne au Bayou Bienvenu, de là le long du Bayou Bienvenu au canal des Pêcheurs, de là le long du canal des Pêcheurs à la ligne sud de Florida Walk à la ligne inférieure des casernes des Etats-Unis, de là le long de la ligne des casernes des Etats-Unis jusqu'au fleuve Mississippi, de là le long du fleuve Mississippi jusqu'au point de départ, élira deux membres du conseil.

Le Dixième District Représentatif, Dixième Ward, borné comme suit: Du fleuve Mississippi le long du centre de Felicity Road jusqu'au canal Melpomène, de là le long du centre du canal Melpomène jusqu'à la rue Première, de là le long du centre de la rue Première jusqu'au fleuve Mississippi, de là le long du fleuve Mississippi jusqu'au point de départ, élira deux membres du conseil.

Le Onzième District Représentatif, Onzième Ward, borné comme suit: Du fleuve Mississippi le long du centre de la rue Première jusqu'au Melpomène Tail-Race, de là le long du centre du Melpomène Tail-Race jusqu'à la rue Tolédano, de là le long du centre de la rue Tolédano jusqu'au fleuve Mississippi, de là le long du fleuve Mississippi jusqu'au point de départ, élira deux membres du conseil.

Le Douzième District Représentatif, Douzième Ward, borné comme suit: Du fleuve Mississippi le long du centre de la rue Tolédano jusqu'à la rue Broad, de là le long du centre de la rue Broad jusqu'à Napoléon Avenue, de là le long du centre de Napoléon Avenue jusqu'au fleuve Mississippi, de là le long du fleuve Mississippi jusqu'au point de départ, élira un membre du conseil.

Treizième District Représentatif, Treizième et Quatorzième Wards, bornés comme suit:

Treizième Ward, du fleuve Mississippi le long du centre de Napoléon Avenue jusqu'à la rue Broad, de là le long du centre de la rue Broad jusqu'à Peters Avenue, de là le long du centre de Peters Avenue jusqu'au fleuve Mississippi, de là le long du Mississippi jusqu'au point de départ.

Quatorzième Ward, du fleuve Mississippi le long du centre de Peters Avenue jusqu'à la rue Broad, de là le long du centre de la rue Broad jusqu'à la rue Tolédano, de là le long du centre de la rue Tolédano jusqu'au Melpomène Tail-race, de là le long du centre du Melpomène Tail-race jusqu'à la rue Lowerline, de là le long du centre de la rue Lowerline jusqu'au fleuve Mississippi, de là le long du Mississippi jusqu'au point de départ, élira un membre du conseil.

Quatorzième District Représentatif, Seizième et Dix-septième Wards, bornés comme suit:

Seizième Ward, du fleuve Mississippi le long du centre de la rue Lowerline jusqu'au Melpomène Tail-race, de là le long du centre du Melpomène Tail-race jusqu'à Carrollton Avenue, de là le long du centre de Carrollton Avenue jusqu'au fleuve Mississippi, de là le long du Mississippi jusqu'au point de départ.

Le Dix-septième Ward, du fleuve Mississippi le long du centre de l'Avenue Carrollton au Nouveau Canal, de là le long du centre du Nouveau Canal au lac Pontchartrain, de là le long du lac Pontchartrain au Canal Upperline, de là le long du centre du Canal Upperline et de la rue Upperline au fleuve Mississippi, de là le long du fleuve Mississippi au point de départ, élira un membre du conseil.

Quinzième District Représentatif, Quinzième ward, borné comme suit, savoir: Tout le territoire situé sur la rive droite du fleuve Mississippi et borné par une ligne établie par l'ingénieur d'Etat, commençant à un point près de la rive du fleuve vis à vis de la rue Ptolemy, de là se dirigeant comme suit, savoir:

Sud 2° 30', 4 milles est et environ 1080 pieds.
Sud 3° 10' ouest environ 620 pieds, de là longeant la ligne de derrière des propriétés.
Sud 57°, est 2143' 4".
Nord 2° 45', est 1910' 7".
Sud 53° 30', est 5162' 2".
Nord 6° 15', est 4932' 7" à la ligne du township 1 mille 138' 9 3/4".
Sud 76°, est 311' 4 1/2" à la ligne du township 445' 10".
Sud 72°, est 947, 9 1/2".
Sud 65° 30', est 955' à la range line 1337' 8".
Sud 83 1/2°, est 860' 6".
Nord 61° 7', est 524' à range line 1366' 6".
Sud 81° 15', est 2368' 6" à range line 4383' 7".
Sud 61° 58', 1 1/2 mille est et 277' 2".
Sud 81° 35', 1 1/2 mille est et 2163' de là le ligne inférieure de Jeanne Lassalle, de là en remontant le fleuve Mississippi jusqu'au point de départ, élira un membre du conseil.

Premier District Municipal, borné comme suit: Du fleuve Mississippi le long du centre de la rue du Canal au vieux Chemin de la Métairie, de là le long du centre du vieux Chemin de la Métairie au centre du Nouveau Canal, de là le long du centre du Nouveau Canal au centre de l'Avenue Carrollton, de là le long du centre de l'Avenue Carrollton au centre du Canal Melpomène, de là le long du centre du Canal Melpomène jusqu'à son intersection avec la rue Tolédano, de là le long du centre du Canal Melpomène jusqu'à son intersection avec le centre de Felicity Road à la rue Claiborne, de là le long du centre de Felicity Road au fleuve Mississippi, de là le long du fleuve Mississippi jusqu'au point de départ, élira un membre du conseil.

Deuxième District Municipal, borné comme suit: Du fleuve Mississippi, le long du centre de la rue Esplanade au centre du Bayou St-Jean, de là le long du centre du Bayou St Jean et du raccourci au Lac Pontchartrain, de là le long du Lac Pontchartrain au centre du Nouveau Canal, de là le long du centre du Nouveau Canal au centre du vieux Chemin de la Métairie, de là le long du centre du vieux Chemin de la Métairie au centre de la rue du Canal, de là le long du centre de la rue du Canal au fleuve Mississippi, de là le long du fleuve Mississippi jusqu'au point de départ, élira un membre du conseil.

Troisième District Municipal, borné comme suit: Du fleuve Mississippi le long du centre de la rue de l'Esplanade jusqu'au centre du Bayou St Jean, de là le long du centre du Bayou St Jean et du raccourci jusqu'au Lac Pontchartrain, de là le long de la rive du Lac Pontchartrain aux Rigolets, de là le long des Rigolets au Lac Borgne, de là le long du Lac Borgne jusqu'au Bayou Bienvenu, de là le long du Bayou Bienvenu jusqu'au Canal des Pêcheurs, de là le long du Canal des Pêcheurs jusqu'à la ligne sud de la Promenade Florida, de là le long de la dite ligne de la Promenade Floride à la ligne inférieure des Casernes des Etats-Unis, de là le long de la ligne des Casernes des Etats-Unis jusqu'au fleuve Mississippi, et de là le long de la ligne du fleuve Mississippi jusqu'au point de départ, élira un membre du Conseil.

[illegible] borné [illegible] le long du [illegible] Canal Melpomène [illegible] Mississippi, de là [illegible] de départ, élira [illegible]

Quatrième District Municipal, [illegible] district municipal [illegible] Nouvelle-Orléans est situé [illegible] droite du fleuve Mississippi et est borné [illegible] ligne établie par l'ingénieur d'Etat [illegible] d'un point près de la rive du fleuve [illegible] la rue Ptolemy, prenant la direction [illegible]

Sud 42° 30', est 4 milles et environ 1080 pieds sud 3° 10', ouest environ 620 pieds [illegible] le long de la ligne de derrière des propriétés.
Sud 57°, est 2143' 4".
Nord 2° 45', est 1910' 7".
Sud 53° 30', est 5162' 2".
Nord 6° 15', est 4932' 7" jusqu'à la ligne du township 1 mille 138' 9 3/4".
Sud 76°, est 311' 4 1/2" jusqu'à la ligne du township 445' 10".
Sud 72°, est 947' 9 1/2".
Sud 63° 30', est 955' jusqu'à la range line 1337' 8".
Sud 83 1/2°, est 860' 6".
Nord 61° 7', est 524' 7" jusqu'à la range line 1366' 6".
Sud 81° 15", est 2368' 6" jusqu'à la range line 4383' 7".
Sud 61° 58', est 1 1/2 mille et 277' 2".
Sud 81° 35', est 1 1/2 mille et 2163' jusqu'à la ligne inférieure de Jeanne Lassalle, et de là en remontant le fleuve Mississippi jusqu'au point de départ, élira un membre du conseil.

Sixième District Municipal, borné comme suit: Du fleuve Mississippi, le long du centre de la rue Tolédano jusqu'à sa jonction avec le canal Melpomène "tail race," de là le long du centre du canal Melpomène jusqu'à sa jonction avec la rue Lowerline, de là le long du centre de la rue Lowerline jusqu'au fleuve Mississippi, et de là le long du fleuve Mississippi jusqu'au point de départ, élira un membre du Conseil.

Septième District Municipal, borné comme suit: Du fleuve Mississippi le long du centre de la rue Lowerline jusqu'à l'intersection du Melpomène "tail-race", de là le long du centre du Melpomène "tail-race" à l'Avenue Carrollton, de là le long du centre de l'Avenue Carrollton jusqu'au centre du Nouveau Canal, de là le long du centre du Nouveau Canal jusqu'au Lac Pontchartrain, de là le long du Lac Pontchartrain jusqu'au Canal Upperline, de là le long du centre du Upperline Canal à la rue Upperline, de là le long du centre de la rue Upperline jusqu'au fleuve Mississippi et de là le long du fleuve Mississippi jusqu'au point de départ, élira un membre du conseil.

II. Deux Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au 48e Congrès des Etats Unis d'Amérique pour le terme de deux ans, savoir:

Un pour représenter le premier district Congressionnel de cet Etat, lequel comprend cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississipi, et cette partie de la rive gauche au-dessous de la rue Julie et du Nouveau Canal, embrassant les wards trois, quatre, cinq, six, sept, huit et neuf, et quinze de la ville de la Nlle-Orléans [illegible] St-Bernard [illegible]

Un pour représenter le second district congressionnel [illegible] treize, quatorze, [illegible] de la Nlle-Orléans, [illegible] paroisses Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste et St-Jacques.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 oct—au 7 nov.

Aux Electeurs.—Etat de la Louisiane, Surintendant de l'Enregistrement en la paroisse d'Orléans, bureau: rue du Camp, vis-à-vis de la rue Lafayette—Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1882.

Les messieurs désirant se faire enregistrer, trouveront ce bureau ouvert de 8 heures du matin à 2 h. et de 4 à 7 heures du soir, jusqu'au 28 octobre 1882, après quelle date, il sera clos pour permettre au travail de la révision et de la préparation des registres de Polls de s'opérer.

CHAS. CAVANAC, Surintendant.

17 sept au 7 nov—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Louis Philippe Delachaise vs. John A. Devany et Martin M. Devany.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6879—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 15 novembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement la ville et paroisse de Jefferson en l'îlet numéro vingt-trois, borné par les rues Bacchus, Apollo et Delachaise et l'Avenue Louisiane. Les dits terrains sont désignés par les numéros Onze et Douze sur un plan original du faubourg Plaisance et Delachaise et sont ainsi désignés par les mêmes numéros d'après un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, le dit plan est annexé pour référence spéciale à un acte de dépôt passé pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871 et mesurent, conformément au dit plan original, chacun, trente-deux pieds de face à la rue Bacchus sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles.

2° Deux certains terrains ensemble avec toutes et particulièrement les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement ville et paroisse de Jefferson en cet Etat, dans l'îlet numéro vingt-trois, borné par les rues Bacchus, Apollo et Delachaise et l'Avenue Louisiane. Les dits terrains sont désignés par les numéros Treize et Quatorze sur un plan fait par Louis H. Pilié, en date du 18 octobre 1871, annexé à un acte de vente du plaignant au défendeur, passé pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871, conformément au dit plan, les dits terrains mesurant chacun, au pied américain, trente-cinq pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes égales et parallèles, le lot No Quatorze formant l'encoignure des rues Delachaise et Bacchus.

Les dits terrains ci-dessus forment une partie des quatre terrains désignés sur le plan original du faubourg Plaisance et Delachaise par les numéros Treize, Quatorze, Quinze et Seize, et sont aussi désignés par les mêmes numéros d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, le dit plan est annexé à un acte de dépôt passé pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871 pour référence spéciale.

3° Deux certains terrains ensemble avec toutes et particulièrement les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement ville et paroisse de Jefferson en cet Etat, dans l'îlet numéro vingt-trois, borné par les rues Bacchus, Apollo et Delachaise et l'Avenue Louisiane. Les dits terrains sont désignés par les numéros Quinze et Seize, d'après un plan de Louis H. Pilié, voyer, en date du 18 octobre 1871, annexé pour référence à un acte de vente du plaignant au défendeur ci-dessus, passé pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871, conformément au dit plan, les dits terrains mesurent, au pied américain, chacun trente pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles.

Les dits terrains ci-dessus décrits forment une partie des quatre portions de terre désignés sur un plan original du faubourg Plaisance et Delachaise par les numéros Treize, Quatorze, Quinze et Seize, et en outre désignés par les mêmes numéros d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, le dit plan est annexé au dit acte de dépôt passé pardevant Jas. Fahey, notaire, le 21 octobre 1871 pour référence spéciale.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par le défendeur ci-dessus par achat au plaignant ci-dessus, conformément aux trois différends actes passés pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 oct—14, 21, 28—4, 11, 15nov.

Marie Ehbert vs Mme M. Doussan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6712.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 novembre 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, Ursulines, St Philippe et Royale; le dit terrain mesure trente-cinq pieds de face à la rue de Chartres sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, et étant la même propriété que la défenderesse Mme Mathilde Doussan a acquise en vertu d'un partage exécuté pardevant And. D. Doriocourt, alors notaire en cette ville, le 12 mars 1869.

2° Une certaine portion de terre située dans le même district et îlet, étant composée de la profondeur d'un certain lot de terre qui mesure, au pied français, trente-cinq pieds de face sur la dite rue de Chartres sur une profondeur de cent vingt pieds, et anciennement appartenant à Mme Emilie Trozier, épouse d'Edmond Soniat. Laquelle dite portion de terre qui est ainsi formée commence sur la ligne du fond dudit lot et s'étend vers la rue Chartres, mesurant au pied américain vingt-un pieds de face à chacune des lignes du côté dudit lot sur une profondeur égale à toute la largeur du dit terrain qui est de trente-cinq au pied français, ou trente-sept pieds et quatre pouces plus ou moins au pied américain.

Et étant la même propriété qui a été acquise par ladite défenderesse Mme Mathilde Doussan de Mme Elizabeth Ravet, veuve de Pierre Pélisne, par acte pardevant Onésiphore Drouet, alors notaire en cette ville, en date du 12 juin 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Condition Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7oct—7 14 21 28 nov 4 7

Joaquin Infante vs Butchers' Union Slaughter House and Live Stock Landing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 6759—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 21 novembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, située dans le Troisième District de cette ville, formant les deux îlets numérotés cinquante-sept et cinquante-huit, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du quatre avril 1870 et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, selon le plan numéro trente-neuf du livre de plans numéro sept; conformément audit plan ladite portion de terre est composée de trente six lots numérotés de un à trente six inclusivement, mesurant le tout ensemble deux cent soixante-huit pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Levée, cinq cent trente neuf pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Flood, deux cent soixante et un pieds huit pouces de face à la rue Delaronde et six cent deux pieds deux pouces et une ligne de face à l'avenue Caffin. Etant une partie d'un morceau de terre acquis par le feu Charles Caffin Sr, père de Charles Caffin Jr, par achat du docteur William Flood, conjointement à un acte pardevant G. R Stringer, anciennement notaire en cette ville, en date du trente-et-unième jour de janvier dix-huit cent vingt-quatre, enregistré en l'étude de A. Ducatel, notaire, par acte du vingt-troisième jour d'août dix-huit cent quatre vingt et dans le bureau de transferts de cette ville Livre 112, folios 693 et 694. lequel lot de terre ou portion de terre appartient conformément à la loi audit Charles Caffin Junior, ayant hérité de ladite propriété de son père et de sa mère, conformément à deux jugements rendus par la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 11 décembre 1868, No 32,615 et cinquième jour de septembre 1878, No 40,612 du dossier de ladite Cour.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de Charles Caffin Jr, conformément à un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, le 24 août 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

20 oct—20,27,3,10,17,21 nov

VENTES A L'ENCAN PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente pour le compte d'un premier [illegible]

Propriété de valeur formant encoignure aux rues Claiborne et Laharpe, occupée par M. A. Gamotis, comme pharmacie, et vis-à-vis du marché St-Bernard.

Succession de dame veuve Eugène Knockhart.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—division C—No 6288.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 octobre 1882, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles, pour le compte et risque à la folle enchère de M. Eugène Knockhart, qui ne s'est point conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le vingt-six du mois d'août 1882.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 juillet 1882, la propriété suivante appartenant à la susdite succession, à savoir:

Un lot de terre situé dans le 3me district de cette ville dans le carré d'îlet compris entre les rues Claiborne, Lapeyrouse, Laharpe et Derbigny, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Laharpe et Claiborne, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Claiborne sur une profondeur et façade à la rue Laharpe de 100 pieds. Ensemble, une jolie maison basse en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, deux cuisines doubles de chaque côté de la maison, couverte aussi en ardoises, gaz dans la maison, hydrant, deux citernes, puits en briques, avec pompes, lieux d'aisance, cour carrelée etc., etc. Le tout est en parfait état pouvant être divisé en deux locations.

Cette propriété est louée à bail à M. A. Gamotis, à raison de $25 par mois, lequel bail expirant le 1er avril 1883, avec privilège d'un renouvellement pour quatre années de plus au même prix.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions. comptant.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, au frais de l'acquéreur, et un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le montant de l'adjudication.

17 sept—17, 23 30—7. 14. 21 oct.

Résidence basse en bois faisant face à la rue de l'Esplanade et au Chemin du Bayou.

Succession de Dame Marie Arsène Dietenschneider, née Bayhi.

No 6550. Division C.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse,—SAMEDI, 21 octobre 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 septembre 1882, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet triangulaire renfermé par le Chemin du Bayou, les rues Esplanade, Johnson et Galvez, désigné par la lettre A; lequel lot de terre mesure 61 pieds de face au Chemin du Bayou et s'étendant en profondeur du dit Chemin du Bayou à la rue de l'Esplanade 51 pieds 4 pouces sur la ligne la plus rapprochée vers la rue Johnson et 37 pieds sur la ligne vers la rue Galvez.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera comptant 10 pour cent sur le prix de vente pour garantir l'adjudication.

16 sept—16 23 30—7 14 21 oct

Propriété de valeur dans le 4ème District, rue Félicité No 226.

Succession de John Hess.

No 6582. Division B. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse SAMEDI, 21 octobre 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 septembre 1882, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Félicité, Baronne, St André et Dryades mesurant 30 pieds de face à la rue Félicité, 166 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Baronne, 70 pieds de profondeur sur la ligne opposée, à ce point le dit lot de terre s'élargit 36 pieds et a une autre profondeur de 95 pieds 3 pouces 2 lignes et une largeur sur la ligne du fond de 60 pieds 4 lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en un cottage en bois de quatre chambres, citerne, une grande cour et six places, magasin de fourrage, porte cochère, &c., &c.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 sept—16 23 30—7 14 21 oct

"SANS LIMITE."

Résidence à étage, rue Amour.

No 852.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur bureau Bienville et Passage de la Bourse,—SAMEDI, 21 octobre 1882, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles.

Un lot de terre situé dans le 3me District, mesurant 29 pieds 5 pouces de face à la rue Amour sur 100 pieds de profondeur, entre les rues Port et St. Ferdinand. Ensemble une maison à étage de quatre chambres balcon sur la façade, cuisine double, citerne, lieux d'aisance, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant; la balance à un an de crédit en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur et le dépôt d'usage de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur.

19 oct—

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorées et bien situées dans le Troisième District.

L'emplacement bien connu No 57 rue des Champs Elysées, occupé pendant plus de 30 ans par James Gibney, Entrepreneur de Pompes Funèbres, et maintenant occupé par M. François Dufrèche, pour le même genre d'affaires.

La jolie résidence cottage No 75 rue Enghien.

La maison à deux étages No 496 rue Casacalvo.

Vente pour effectuer un partage entre héritiers.

Mme J. Markey et als. vs. Mme William Hannon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No 5,685.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureaux No 56 rue Royale.—SAMEDI, 11 novembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 28 juin 1882, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire de Mme J. Markey vs. Mme William Hannon, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Marigny, dans l'îlet compris entre les rues Champs Elysées, Chartres ou Moreau, Royale ou Casacalvo et Marigny et désigné par le lot No 93 sur un plan dudit faubourg, ledit lot mesure au pied américain, selon un plan particulier dressé par C. A. De Armas, député voyer général, en date du 4 mai 1860, 54 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue des Champs Elysées sur une profondeur de 155 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne plus près de la rue de Chartres et 155 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne du coté opposé.

Les améliorations comprennent une maison à un étage contenant une grande salle, 2 chambres, 2 cabinets, galerie, etc; une cuisine à deux étages contenant 3 chambres à l'étage inférieur et 3 à l'étage supérieur, 2 hangars, 1 écurie pour 10 chevaux, cuve, lieux d'aisance, etc.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 31 décembre 1884, au taux de $300 par an payable mensuellement à raison de $25 par mois avec le droit et le privilège au locataire à l'expiration au dit bail de le renouveler pour 5 ans de plus aux mêmes termes et conditions.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Enghien, Royale ou Casacalvo, Port et Dauphine ou Grands-Hommes, mesurant 20 pieds de face à la rue Enghien sur 57 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Castaing & Celles, architectes, le 4me jour d'août 1866 et déposé pour références en l'étude de Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à un étage recouvert en ardoises, contenant 2 chambres, 1 cabinet, cuisine contenant 1 chambre, cuve, lieux d'aisance et hangar. La cour ainsi que l'allée sont briquetées.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent, en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale ou Casacalvo, Espagne, Chartres ou Moreau et Poète, mesurant 30 pieds de face à la rue Royale ou Casacalvo, sur 98 pieds de profondeur entre lignes parallèles et au pied américain.

Les améliorations comprennent une maison à deux étages ayant 2 chambres à l'étage inférieur et 2 à l'étage supérieur, cuve et lieux d'aisance.

Termes et conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, de non aliénando. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert des polices aux vendeurs. Les acquéreurs fourniront un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication—

Comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 oct—7,14,21,28,4, 11 nov

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne se recommande pour toutes les maladies de [illegible] et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au p[ublic]. 16 déc—1 an

---

VENTES A L'ENCAN PAR B. ONORATO.

Propriétés de valeur et bien situées dans le Premier et le Second District.

No 92 rue Dryades, entre Gravier et Perdido, attenant aux écuries de Billieux, bâtisses en briques à deux étages coin Liberté et Poydras et No 144 rue Liberté, près Poydras, une résidence et magasin en briques à un étage et une bâtisse en bois à deux étages.

Nos 182 et 184 rue Franklin, entre Lafayette et Poydras, maison en bois à deux corps de logis.

No 340 rue Ursulines, entre Johnson et Galvez, belle résidence en bois à deux étages.

No 49 rue Decatur, entre Bienville et Douane, magasin en briques à trois étages, maintenant occupé par MM. S. Pablo & Co.

Coin Bienville et Bassin.

Coin Quartier et Bourgogne, magasin en briques occupé comme magasin d'épiceries par P. Bellocq.

Succession de Jean St. Martin.]

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.—No. 5.701.

PAR B. ONORATO Encanteur Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 11 novembre 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, en date du 30 septembre 1882, je procéderai à vendre les propriétés ci-dessous décrites, à savoir;

Premier District.

1° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Gravier, Remparts et Perdido, mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 99 pieds sur le côté le plus près de la rue Gravier, 102 pieds 3 pouces sur le côté vers la rue Perdido et à peu près 25 pieds dans le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, retirés de la rue, avec quatre chambres, une autre bâtisse à deux étages dans le fond avec quatre chambres, cuve, waterworks, une bâtisse en bois faisant face à la rue Dryades avec une chambre, lieux d'aisance, etc, touchant à l'écurie de Billieux et porte le numéro municipal 92 de la rue Dryades.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberté, Lafayette et Poydras, mesurant 26 pieds 3 pouces de face à la rue Franklin sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces avec une allée en commun dans le fond ouvrant sur la rue Lafayette.

Les améliorations comprennent une maison à double corps de logis avec quatre chambres et deux cabinets, cuisine avec quatre chambres, cuve, lieux d'aisance, etc, et portant les numéros municipaux 182 et 184 de la rue Franklin.

3° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Liberty, Howard et Perdido, mesurant 30 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, 30 pieds 6 pouces 7 lignes dans le fond, sur une profondeur de 110 pieds de face à la rue Liberty.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, formant l'encoignure des rues Poydras et Liberty, divisée en deux corps de logis, ayant 4 chambres, une cuisine en briques à deux étages avec 4 chambres faisant face à la rue Liberty, et en outre une autre bâtisse en bois portant le No 144 de la rue Liberty, ayant 4 chambres, cuves, lieux d'aisance, waterworks, etc. Les chambres de l'encoignure sont occupées par un marchand de fruits et d'huîtres.

Deuxième District.

4° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Bassin, Franklin et Douane, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Bassin sur 65 pieds 10 pouces 5 lignes de face et profondeur à la rue Bienville.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage avec 3 chambres, une cuisine à deux étages, 4 chambres, cuves, etc, occupée par un marchand de fruits et de soda.

5° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Quartier, Bourgogne et Dauphine, mesurant vingt pieds de face à la rue Quartier sur 75 pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne dont il forme le coin des deux rues.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, au coin, occupée par P. Bellocq, comme épicerie et café, une bâtisse en briques à deux étages rue Bourgogne, avec deux chambres, cuves, gaz, lieux d'aisance, etc.

6° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Bienville, Chartres et Douane, mesurant 21 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Decatur sur 74 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, occupé par MM. S Pablo & Co. Cette propriété porte le No municipal 49 rue Decatur.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par la rue des Ursulines, St. Philippe, Galvez et Johnson, mesurant, au pied américain, 30 pieds de face à la rue des Ursulines sur une profondeur de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages, ayant à l'étage inférieur salon, salle à manger, corridor sur le côté deux chambres et cabinet et escalier au second étage, une bâtisse en bois à deux étages attenant au corps principal de logis, ayant quatre chambres, une bâtisse dans le fond, cave, lieux d'aisance, etc. le tout en bon ordre.

Cette propriété porte le numéro municipal No 340 rue des Ursulines.

Conditions comptant.

Actes de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les acquéreurs paieront en sus du prix d'adjudication, les taxes dues ou exigibles en 1882.

Un dépôt de 10 0/0 au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente. Voir les plans à la Bourse.

7 oct—7 14 21 28—4 11 nov

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE,

Succession de Maximilian Martin.

No 26—Vingt-quatrième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Plaquemines.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, encanteur, bureaux No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 novembre 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. E. Lavandais, juge de la 24me Cour de District judiciaire, Paroisse de Plaquemines en date du 20 septembre 1882 et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le faubourg Montreuil, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Amour, Piété et Craps, mesurant 70 pieds 8 pouces de face à la rue Désiré, sur 90 pieds de profondeur sur toute la ligne parallèle en pied américain, et formant les parties des lots No 1 et 2 de l'îlet No 6, sur un plan du dit faubourg déposé au bureau de O. de Armas, notaire en cette ville, conformément à un acte du 29 juin 1831. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une jolie résidence cottage en bois, à un étage avec mansarde, ayant un corridor central, 3 chambres, en outre de la mansarde, et une cuisine en bois à deux étages dans le fond.

2° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Washington, dans cette partie qui comprenait autrefois une partie de l'habitation Duvalds, dans l'îlet borné par les rues Indépendance, Pauline, Royale et Dauphine, désigné par le No 1 de l'îlet No 4 sur un plan dressé le 31 mars 1835 par Joseph Pilié, voyer de cette ville et déposé pour référence au bureau de Félix De Armas, anciennement notaire en cette ville, le dit lot mesure au pied américain 45 pieds 8 pouces de face à la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur et de façade à la rue Royale, dont il forme le coin des deux rues. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Termes et conditions—Une moitié ou tout comptant au gré de l'acquéreur et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant, les paiements à échéances devront être divisés en billets à la convenance des parties intéressées, les améliorations devront être assurées et les polices transférées au détenteur des billets. Les taxes sont toutes payées. Un dépôt satisfaisant au comptant sera exigé des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant T. W. Collens, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7oct—7, 14, 21, 28—4, 11nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence centrale, coin S. O. des rues Julie et Dryades,

Dans l'affaire de Alphonse Baudean vs Alex. H. Dufilho et autres.

No 5693—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, encanteurs—Bureau: No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 11 novembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant en congé, signé le 11 septembre 1882, et rendu dans l'affaire ci-dessus pour effectuer un partage, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

La résidence en bois, à deux étages, avec mansarde, bien confortable et centralement située, formant le coin S. O. des rues Julie et Dryades, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Julie, Dryades et Remparts et Triton Walk. Le lot, d'après un plan dressé par A. D. Young, voyer, en date du 7 mars 1862, et déposé au bureau de James Graham, notaire en cette ville, mesure 25 pieds de face à la rue Julie sur une profondeur et façade à la rue Dryades de 62 pieds 7 pouces, et une largeur dans le fond de 25 pieds, s'étendant à une allée commune de 3 pieds de large à son usage. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances, désigné par le No 248 de la rue Julie.

Termes et conditions—1/3 comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocats, en cas de procès pour forcer la collection du billet; les améliorations devront être assurées et les polices transférées au détenteur du billet; l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1882 en sus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 oct - 7,14,21,28 4,11 nov

BUREAU DE PRETS. OTTO SCHWANER,

17......RUE BARONNE......17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

VENTES A L'ENCAN. PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés améliorées, de très grande valeur, dans le Second District.

Rue Ste-Anne, entre Galvez et Johnson.

Rue Ste-Anne, entre Villeré et Robertson.

Succession de Jean Buzan.

No 5294—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 25 novembre 1882, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un décret de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 octobre 1882, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Villeré, Robertson et Dumaine, d'après un plan de J. Pilié, en janvier 1856, dans les Registres de F. de Armas, alors notaire en cette ville, lequel lot mesure au pied français 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur à peu près 93 pieds plus ou moins de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Galvez et Johnson, le dit lot mesurant 26 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste Anne, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue Johnson, 2 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, 98 pieds de profondeur sur une ligne le séparant [sur le côté plus près de la rue Galvez] de la propriété de M. Laurent Boner, 4 pieds sur une ligne parallèle à la rue Ste. Anne diminuant ainsi la largeur du dit lot; 15 pieds de profondeur sur une seconde ligne, 15 pieds sur une ligne parallèle à la rue Ste. Anne diminuant ainsi encore la largeur du dit lot et finalement 17 pieds sur une autre ligne de profondeur s'étendant obliquement de la fin de la ligne décrite, en dernier lieu jusqu'à sa jonction avec la ligne du fond; le tout d'après un plan attaché à un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 30 juin 1854 et supposé être une vente du dit lot par Christoval Morel à Mme A. Lange, ensemble avec les bâtisses et amélioration qui s'y trouvent avec le consentement du co-propriétaire de l'autre moitié indivise de la propriété en vente en second lieu; toute la propriété sera vendue sujette aux mêmes termes et conditions.

Termes et Conditions.—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un crédit de un an pour billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue; les acquéreurs devront assurer les bâtisses pour leur pleine valeur jusqu'au dernier paiement final du billet et transférer les polices d'assurance au détenteur ou aux détenteurs du dit billet et enfin payer cinq pour cent en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement de la totalité ou d'une partie du dit billet. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21oct—21, 28—4, 11, 18, 25nov.

RUE DE L'ESPLANADE.

Magnifique Résidence de famille, avec jardin, ayant façade sur la rue de l'Esplanade et le Chemin du Bayou, avec terrain s'étendant jusqu'à et faisant face à la rue Kerlerec.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 28 octobre 1882 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune la magnifique propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 4, 5, 6 et 7, sur un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 9 octobre 1882, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Miro, Tonti, Chemin du Bayou et Passage Castanedo mesurant, 70 pieds 11 pouces de face à la rue de l'Esplanade et au Chemin du Bayou, sur 257 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur sur et façade au Passage Castanedo 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur une première profondeur sur la ligne s'étendant du Chemin du Bayou vers la rue Kerlerec, puis se rétrécissant de 6 pieds 11 pouces 5 lignes sur une ligne parallèle au Chemin du Bayou et s'étendant vers la rue Tonti et le Passage Castanedo, puis 154 pieds 11 pouces sur une seconde profondeur et 64 pieds 8 pouces 4 lignes de large sur la ligne de côté.

Les améliorations comprennent une magnifique résidence de famille, à deux étages, ayant au premier étage, galerie de devant, corridor de côté, salon et salle à manger, galerie de devant et vestibule, et trois chambres à coucher, au second étage, balcon à deux corps de logis attenant au corps principal de logis par un passage, ayant au premier étage chambre, cuisine et chambre à provisions, trois chambres à coucher et galerie au second étage, poulailler, pigeonnier, hangar grand jardin faisant face à la rue de l'Esplanade [illegible] rue Kerlerec, [illegible] trois chambres, deux cabinets, galerie, [illegible] etc.

Cette propriété est dans le voisinage immédiat de MM. Ganachi, Dreyfus, Lanaux, Godchaux, Dunbar et vis à vis ces magnifiques et coûteuses résidences récemment élevées par M. Meyer Weis.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets de l'acquéreur portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès judiciaires pour le recouvrement du paiement de la totalité ou d'une partie des billets et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra assurer la propriété pour un montant égal aux billets souscrits et transférer la police d'assurance au détenteur ou aux détenteurs des dits billets, rembourser les primes d'assurances non expirées, assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1882 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire aux frais de l'acquéreur

21 oct—

Le contenu de la Confiserie BONNECAZE,

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, No 46 rue Royale—LUNDI, 23 octobre 1882, à 10 1/2 heures du matin, au coin des rues Carondelet et Canal il sera vendu à l'encan, le contenu du dit local comprenant en partie—

Miroirs français plaqués,

Tables à dessus de marbre,

Alfénide "Christophle"

Bonbonnières Riches.

Porcelaine, Couteaux, Lingerie, Verrerie, Appareils à Gaz, Moules pour Pièces de toute description, Moules pour Glaces de toutes grandeurs, du dernier genre, Fontaines pour Soda, Machines à Soda, Comptoir et Jarres à Soda, Fruits conservés, Gelées en bocaux, Fruits, Conserves, Ustensiles en cuivre pour cuisine, Vases en cuivre, Appareils à Soda, diverses Liqueurs, Cordiaux et nombre d'Articles trop longs à énumérer.

Conditions—Comptant avant livraison.

21 oct—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Craigg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6857.—Division —. Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John Craigg, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

21oct—21 25 30

Avis aux créanciers.

Seymour & Stevens vs. leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5075—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par W E. Seymour et W H. Stevens, syndics de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte; second dividende de douze et demi pour cent.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

21 oct—21,25,30

Léon S. et Louis L. Schwarz vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 6,602—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de Leon S. et Louis L. Schwarz et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Augustus Bernau, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

21 oct 21 25 30

Compagnie ancienne et sûre du Paratonnerre de ROBINSON,

ETABLIE EN 1855.

Plus d'un quart de siècle sur la route avec hommes, wagons et attelages.

LA plus ancienne, la plus grande et la seule maison de son genre au Sud.

Importateur et marchand de tout genre de paratonnerres, girouettes et installations de paratonnerres. Ces articles sont toujours en abondance dans le magasin.

Les câbles en argent de Robinson sont une spécialité de fabrication.

Fils conducteurs posés dans toutes les parties du pays. Il est fait une spécialité des travaux de réparations.

Ordres exécutés le jour même de leur livraison.

JAMES M. ROBINSON, directeur.

Bureau et magasin, 246 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne 12mars—1an

---

VENTES A L'ENCAN PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Une Propriété améliorée d'encoignure de valeur dans le Deuxième District, formant l'encoignure des rues Marais et Dumaine.

Succession de Martin Jung ou Young et Marguerite Ammer sa femme en premières noces et comme des deuxièmes noces de Ludwig Raymond.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans No 6490

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 novembre 1882, à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles sur la rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un et conformément à un jugement signé et rendu le 27 Septembre 1882 par l'hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en remplacement de l'Honorable H. L. Lazarus juge de ladite Cour Division E., maintenant en congé, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, formant une partie du lot désigné par le numéro six dans l'îlet No 51, borné par les rues Marais, Dumaine, Tremé et Ste-Anne, le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Dumaine et Marais, et mesure au pied français 60 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 80 pieds sur la rue Marais.

Les améliorations comprennent une maison en bois retirée de la rue avec 4 chambres, waterworks, cave, hangard, et l'encoignure est un dépôt de bois et autres bâtisses, etc., etc.

Conditions—comptant à la vente.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 Sept.—oct. 3 7 14, 21, 28—nov. 4

Résidence élégante pour famille Coin des rues Prieur et Dumaine.

Maison et terrain dans le fond de la susdite encoignure sur la rue Prieur, entre Dumaine et St Philippe.

Succession de Charlotte Coralie Bellocq, épouse décédée de P. G. Gibert.

No 4176—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 18 novembre 1882, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement de l'hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 15 mai 1882 et signé le 19 mai 1882 dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci après décrites, à savoir.

1° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Prieur, St Philippe et Johnson, formant le coin des rues Dumaine et Prieur et désigné par la lettre A. sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 19 mai 1882 et mesurant au pied américain, 75 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 129 pieds 5 pouces et 1 ligne et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 129 pieds 5 pouces 1 ligne, à quel point le dit lot s'élargit de 76 pieds 4 pouces et a une autre profondeur sur une ligne oblique s'étendant vers la rue St Philippe de 63 pieds 9 pouces 2 lignes et une largeur sur la ligne du fond s'étendant parallèlement à la rue Dumaine de 130 pieds 1 pouce 7 lignes.

Les améliorations comprennent une belle résidence de famille bien bâtie, en bois, à deux étages et recouverte en ardoises, avec balcons en fer et couvertures sur les deux rues Dumaine et Prieur, et contenant au 1er étage un grand corridor, salons doubles avec portes à coulisses, boudoir avec galerie sur le côté, salle à manger et office, cuisine et 2 autres chambres, cave et grande galerie de côté, escalier, lieux d'aisance, et au second étage 3 chambres à coucher, 2 boudoirs et corridor dans le corps de logis principal et 4 chambres à coucher et cabinets avec galeries sur les deux côtés, escaliers et lieux d'aisance sur les bâtisses où se trouve la cuisine.

La maison est parfaitement finie, avec corniches et pièces de centre avec devants de cheminées en marbre dans les salons et la salle à manger, et le gaz partout. Il y a aussi sur le terrain une bâtisse à un étage contenant chambre à bains, et une autre grande chambre et hangar, [illegible] poulailler, remise écurie et chambre à fourrage, [illegible] avec pompe, etc.

Le jardin, très spacieux, est arrangé avec goût, il comprend des plates-bandes, cercles [illegible] et contient un grand nombre d'arbres projetant de l'ombre, de plantes de fleurs, il y a un kiosque et une serre. Les cours sont briquetées et [illegible] du jardin sont cimentées.

2° Un autre terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et carré d'îlet contigu au précédent à l'arrière désigné par la lettre B sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, le 19 mai 1882, et mesurant, au pied américain 30 pieds de face rue Prieur sur une profondeur de 130 pieds 1 pouce et 7 lignes du côté de la rue Dumaine, et de 119 pieds 5 pouces et 6 lignes de l'autre côté, côté de la rue St Philippe, et une largeur dans le fond de 31 pieds 10 pouces 5 lignes. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, retirée de la rue et ayant 4 chambres et une aile [illegible] de 2 chambres aussi une cuisine en bois à un étage ayant 2 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un, deux et trois ans en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par eux endossés garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de non paiement à la maturité. Les acquéreurs devront tenir [illegible] les propriétés assurées pour le montant du crédit [illegible] et transférer la police d'assurance au détenteur des billets, et sera de plus requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 oct—14,17, 21,28—nov 4,11,18.

RUE DES REMPARTS.

Belle résidence à deux étages et à deux corps de logis No. 265 rue des Remparts entre la rue des Ursulines et le Chemin du Bayou

Succession de Veuve Philippe Lanaux, No 6556—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J Spear, encanteur—bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 18 novembre 1882, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, Division E maintenant en congé, en date du 10 octobre 1882, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, anciennement appelé le faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Ursulines, Bayou et St-Claude, étant une partie du terrain primitif désigné par le numéro Quarante et un, sur un plan dressé par le voyer de ville, en date du 13 juin 1810 et annexé à l'acte No 464 passé dans la même année et se trouvant parmi les archives de Michel de Armas, anciennement notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesure trente-cinq pieds de face à la rue des Remparts sur une profondeur de cent vingt pieds d'un côté et de cent vingt pieds six pouces et six lignes sur l'autre côté en lignes du fond mesurant 40 pieds 6 pouces et 9 lignes et mesurant d'après un plan de A. Toledano daté N. O. 5 octobre 1882 au pied américain trente-neuf pieds à la rue des Remparts sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes d'un côté, cent vingt-huit pieds cinq pouces et sept lignes de l'autre côté, la ligne du fond mesurant quarante-huit pieds, plus ou moins; laquelle propriété est sujette à une rente de terre en faveur de la ville de la Nouvelle Orléans de six pour cent sur un capital de huit cent cinquante-cinq piastres qui devra être assumé par l'acquéreur, et est la même propriété acquise par feue la dite veuve Philippe Lanaux par achat de G. Lanaux, conformément à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le sixième jour de juillet 1855.

Les améliorations comprennent une belle résidence de famille à deux étages et à deux corps de logis, désignée par le No 265 rue des Remparts, ayant à chaque corps de logis un salon double, salle à manger et galerie au premier étage et 3 chambres et galerie au second étage, une cuisine en briques à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, cour pavée, cuve, hangar, &c, &c.

Termes et conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur divisés en coupons, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue; l'acte de vente devant être passé pardevant Chas G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur, et devant aussi renfermer toutes les clauses usuelles relatives au paiement de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et ainsi qu'à l'assurance et au transfert de la police.

L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication la susdite rente de terre en faveur de la ville de la Nouvelle Orléans pour la somme de Huit Cent Cinquante Cinq Piastres, avec intérêt du 1er octobre 1882; les taxes d'Etat de 1882 et le paiement du terme non expiré de la police d'assurance; un dépôt au comptant de dix pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

14 oct—14,15 17 21 28—4 11 18 nov

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6801.

D. A. Given & Son et Dickson A. Given jr, individuellement et comme membres de la dite société vs leurs créanciers.

Aux créanciers de D. A. Given & Son et Dickson A. Given jr., individuellement et comme membre de la dite société de D. A. Given & Son et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de John G Eustis, un notaire, le 23me jour de novembre 1882, à 11 heures A. M.

Par ordre des Honorables A. L Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle Orléans 20 octobre 1882.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

21 oct—21 2 22 nov

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6699.

Alfred H. Isaacson vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Alfred H. Isaacson et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Fred. Zengel, Esq., un notaire 23me jour d'octobre 1882, à 11 heures du m[atin].

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston. F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, 16me jour de septembre 1882.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

17 sept—17 20—oct 21

VENTES A L'ENCAN PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée dans le Premier et le Second District.

Rue Bourbon, entre Douane et Bienville—Second District.

Coin de la rue D'Hémécourt et de l'Avenue Carrollton.

Propriété améliorée à la Grand'Ile, Paroisse Jefferson.

Machine pour établissement de Teinturerie, Objets Mobiliers, Etc.

Succession de Marie Roy Marmier, Veuve de F. F. Randon—No 6581.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J SPEAR, Encanteur- Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 25 novembre 1882, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A, siégeant en place de l'Hon. H. L. Lazarus, Juge de la dite Cour, Division E, maintenant en congé, en date du 20 octobre 1882, pour le compte de la dite succession, les propriétés foncières et les objets mobiliers suivants, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bourbon, Bienville et Dauphine et mesurant 25 pieds de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles au pied américain, d'après un plan de C. A. Hedin, ingénieur civil, le 15 mars 1852 et déposé en l'étude de H. B Cenas, alors notaire en cette ville, avec la propriété il sera vendu tous les meubles qu'elle contient et les marchandises qui sont sur les lieux, comprenant machine à vapeur, machine à soufre, machine centrifuge, rouleaux, tables, baquets et autres articles pour un établissement de teinturerie.

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros trois et neuf de l'îlet No 46 qui est borné par les rues Ulloa, Salomon et D'Hémécourt et l'Avenue Carrollton, sur un plan par L. Rezenstein, anciennement voyer, en date du 24 février 1860. Le lot No 3 mesure, selon le dit plan, 33 pieds de face à la rue D'Hémécourt sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 9 forme l'encoignure de la rue D'Hémécourt et de l'Avenue Carrollton, et mesure 36 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à l'Avenue Carrollton sur une profondeur et façade à la rue D'Hémécourt de 124 pieds 11 pouces et 4 lignes, et 121 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10.

3° Un terrain situé à la Grand'Ile, dans la paroisse Jefferson, mesurant 60 pieds de largeur sur une profondeur de 150 pieds, borné au N. E. par la terre de Piscide Chighertois au S. E par la terre de Fidel Cotts et au N. O. par la terre de Eugène Houiné.

4° Deux portions de terre indivises situées à la Grand Ile, dans la paroisse Jefferson, en cet Etat désignées par les Nos 32 et 33, sur un plan dressé par P. N. Judice, ingénieur civil, en date du 6 janvier 1866. La portion de terre mesure un arpent de face à la Baie Caminada et une façade de même dimension au Golfe du Mexique. La portion vendue, maintenant appartenant à A. H. Pitre Charles Johnson et Joseph Johnson, est bornée sur un côté par la propriété de J. F. Kranz et l'autre côté par la terre maintenant ou anciennement appartenant à J. P. Kennedy.

Les propriétés troisièmement et quatrièmement décrites, ensemble avec tous les effets mobiliers de quelque nature qu'il soit et qui se trouvent sur les lieux, seront vendus avec les dites propriétés.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 oct—21,28—4,11,18,25 nov

HABITATION SUCRIERE

DANS LA PAROISSE ST-CHARLES

Connue comme l'HABITATION HANSON, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à 27 milles au-dessus de la ville de la Nlle-Orléans et traversée par LE NEW ORLEANS PACIFIC RAILROAD.

Vente par ordre et pour le compte d'un propriétaire étranger.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 28 octobre 1882 à midi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan dans la rotonde de la Bourse de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, au dernier et plus fort enchérisseur l'habitation sucrière de valeur ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre ou habitation avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse St Charles, Etat de la Louisiane, sur la rive droite du fleuve Mississippi à peu près 27 milles au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée plus haut par l'habitation appartenant anciennement à Veuve J. B. Labranche et plus bas par l'ancienne habitation de Freret Frères, et comprenant à peu près 14 13/20 arpents de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 80 arpents.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages en briques et en bois, ayant galerie devant et derrière, grande salle à manger, salons, corridors, 7 chambres à coucher, chambre à provisions, avec une cuisine en bois à un étage ayant 4 chambres, cuves, puits, lieux d'aisance, écuries, poulailler, &c.

Aussi 2 maisons en bois à un étage, contenant chacune 4 chambres et une galerie de devant.

Aussi écuries, magasin de maïs et de fourrage, 10 cabanes doubles pour travailleurs, forge avec une grande sucrerie en briques et en bois 45 pieds sur 160 pieds, avec machine à vapeur, purgerie et moulin et un jeu de 6 chaudières, avec un grand hangar attenant à la sucrerie.

Le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique traverse l'habitation à une très petite distance de la sucrerie. La terre est défrichée à une profondeur de plus de 50 arpents; une quantité de plants de cannes, [illegible] assez pour planter 45 à [illegible] arpents; aussi 500 barils de maïs seront laissés sur l'habitation par le vendeur. L'habitation sera livrée à l'acquéreur le 1er janvier 1883.

Conditions—La moitié ou plus comptant au choix de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit au choix de l'acquéreur, divisé en paiements égaux au moyen de billets égaux, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, avec privilège de vendeur hypothèque spéciale sur les propriétés assurances des propriétés pour le montant du dit représenté par les billets, transfert des polices d'assurance au détenteur des dits billets, insertion de la clause non aliénando dans les actes de vente et de l'indication de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, pour le recouvrement du montant des billets, et toutes les autres clauses habituelles contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs seront tenus, en sus du prix d'adjudication, d'assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1882, et de déposer entre les mains de l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication. Si l'acquéreur néglige de se conformer à toutes les conditions de l'adjudication et de passer la vente dans les quinze jours qui suivront celui de l'adjudication, il sera censé en défaut par le seul fait de sa négligence sans autre formalité.

Actes de ventes pardevant Eusebe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

30sept- Oct 7, 14, 21, 28.

Coin de valeur pour affaires. Magasin et résidence en briques, à deux étages, coin Tremé et Bienville, Second District.

Succession de Barthélemy Antony—No 3361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 18 novembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du [illegible] 1882, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Marais, Tremé et Douane, désigné comme lot No 4 dans l'îlet 26 sur un plan de J. Communy, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, le 31ème jour de décembre 1841; ledit lot mesurant 31 pieds 11 pouces et [illegible] lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur entre lignes parallèles, et façade à la rue Tremé de 119 pieds ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Etant la même propriété acquise par achat de Louis Neil, le 3me jour de mars 1842, conformément à un acte passé pardevant [illegible] Gottschalk, anciennement notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent [illegible] en briques à deux étages [illegible] rez-de-chaussée [illegible] quatre chambres [illegible] rue de devant sur le côté et derrière, maintenant occupée comme café, comptoir et étagères d'épiceries; une cuisine en briques à deux étages avec quatre chambres et galerie devant et derrière; lieux d'aisance, [illegible] devant et celle de derrière, 2 cuves, [illegible]

Termes et conditions Comptant sur [illegible]

Acte de vente pardevant F. D. [illegible] aux frais de l'acquéreur.

14 oct—14 21 28 nov4 11 18

L'ENTREPRISE,

Moulin à Soie et Fabrique Chassis, Portes et Fenêtres.

Le plus vaste et le plus complet au Sud.

Samuels & West, PROPRIÉTAIRES,

Bureau, coin des rues Bassin et Toulouse; succursale, 32 rue Carondelet.

Chantiers de bois, 97 rue Calliope; coin des rues Bourgogne et St-Pierre; et coin des rues St-Louis et Bassin. Boite 2700 de la Poste.

Un grand assortiment de Chassis, Fenêtres, Portes, Moulures, etc., toujours en magasin.

Cabines d'habitations faites sur commande dans un bref délai.

Il est fait une spécialité de la fabrication de Bar aux, de Magasins, [illegible] Les ordres sont [illegible] remplis promptement [illegible] au comptant, les plus réduits.